



Mr le Directeur Général de Pôle-Emploi  
Mr Jean Bassères  
1, avenue du Docteur Gley  
75020 PARIS

**Objet :** Opposition Accord Classification

Monsieur le Directeur Général,

Le calendrier de signature de l'Accord du 19/12/2014 est clôturé. Conformément à l'Article L2232-12 du code du travail, nos organisations ont décidé en toute responsabilité de refuser de signer cet accord et de faire valoir leur droit d'opposition.

Contrairement à ce que vous affirmez, nous constatons que ce projet accord ne donne pas satisfaction aux revendications que nous avons défendues tout au long des négociations :

- Un positionnement qui assure à chacun et chacune de trouver la reconnaissance de ses qualifications, de ses expériences et de ses expertises,
- Une grille de classification des emplois claire permettant à chaque agent-e des possibilités de progression et de mobilité professionnelle,
- Un véritable déroulement de carrière garanti à l'ensemble du personnel,
- Un budget compatible avec les enjeux de cette négociation.

En complément, nous ajoutons que la place centrale de l'évaluation individuelle dans cet accord aggrave un peu plus les défauts principaux des dispositions déjà appliquées, et que nous aurions souhaité corriger dans cette négociation.

Enfin, à travers l'article 9-3 du projet d'accord, vous tentez d'associer l'ensemble des organisations syndicales, parties à la négociation, à la remise en cause de dispositions plus favorables existantes à ce jour dans les textes règlementaires et/ou conventionnels nationaux et locaux.

Par ce courrier, certes nous nous opposons à la mise en œuvre du texte que vous avez ouvert à la signature jusqu'à ce jour, et dans le même temps nous sommes convaincus que la négociation doit aboutir. Nous vous demandons instamment de la poursuivre afin de conclure à un texte qui garantisse à tout agent de droit privé à Pôle-Emploi, un vrai progrès social.

Nous restons dans l'attente de votre réponse, et vous prions d'agréer Monsieur le directeur général nos salutations les meilleures,

SZEFEROWICZ Sylvie  
Déléguée Syndicale Centrale FO

DEPROUW Nathalie  
Déléguée Syndicale Centrale CGT

PRONOST Colette  
Déléguée Syndicale Centrale SNU

MILON Fabien  
Délégué Syndical Central FO

BARDAJI Rubens  
Délégué Syndical Central CGT

STEYGER Jean Charles  
Délégué Syndical Central SNU